



Désigner un tuteur légal pour mon enfant en cas de décès

Par **Bouli1000**, le **06/01/2014** à **13:11**

Bonjour

Je voudrais désigner un tuteur légal pour mon enfant de 3 ans si je venais à décéder avant sa majorité car je suis seule à l'élever et son père ne l'a pas reconnu. Je souhaiterais que se soit mon cousin et sa femme, qui s'occupe de son éducation car jugent mes parents trop vieux et inaptes à le faire. Je souhaiterais le faire par testament et le déposer chez un notaire. Mais le problème c'est le délais d'ouverture du testament. Et qui va informer le notaire de ma mort si je n'ai pas de biens à léguer (donc pas de succession)? Je pensais au testament mystique avec deux témoins mais quel intérêt si les témoins ne connaissent pas le tuteur? Es ce que quel qu'un pourrait me conseiller?

Merci